

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° CF221

présenté par

Mme Louwagie, M. Neuder, M. Kamardine, Mme Anthoine, M. Fabrice Brun, M. Hetzel,
Mme Duby-Muller, M. Seitlinger, M. Descoeur, Mme Dalloz, M. Nury et
Mme Frédérique Meunier

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.